

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 JUIN 2022**

Date convocation : 27 mai 2022

Présents : Laurent BERNARD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU - Thérèse POYET

Excusée : Agnès MARION

Représentée : Léa BOYER par Laurent BERNARD – René CHAZAUD par Gérard DIF

Secrétaire de séance : Martine MARION

Le compte rendu de la séance du vendredi 15 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative au choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales et une autre concernant la création et la suppression de postes suite à avancement de grade à l'ancienneté.

Le Conseil donne son accord.

Lotissement - validation du nombre de lots et consultation des entreprises

- Pas de possibilité de déposer un permis d'aménager modificatif pour 6 lots auprès des services de la DDT car les modifications sont trop importantes par rapport au permis d'aménager initial.
- Création de trois lots conformément au permis d'aménager initial.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour consulter les entreprises en vue de débiter les travaux.

Règlement général sur la Protection des Données (RGPD)

Convention avec l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 moyennant une cotisation annuelle de 440 € HT.

Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion

- Les lignes directrices de gestion de la collectivité de Saint-Donat ont été soumises à l'avis du Comité Technique Ordinaire du 03 mai 2022 qui les a approuvées à l'unanimité.
- Approbation par le Conseil Municipal pour une durée de 6 ans -à compter du 04 mai 2022- des lignes directrices de gestion visant à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Mise en place de la nomenclature

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le BUDGET PRINCIPAL de la commune de Saint-Donat et le BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT à compter du 1er janvier 2023.

Demande d'achat de terrain sectional

Vente d'une parcelle de terrain de la section de Jouvion cadastrée section A - n° 26 d'une surface de 2 955 m2 à Madame et Monsieur Eric MARCHE sous réserve d'un vote favorable des électeurs de la section de Jouvion.

Liste des électeurs de la section de JOUVION :

Daniel MATHIEU - Christelle MATHIEU - Dylan MATHIEU - Corentin MATHIEU - Jean BRAUD - Gisèle BRAUD - Annick CHAZAL

Résultat de la consultation des électeurs de la section de Caux

Scrutin du samedi 28 mai 2022 : 6 inscrits - 6 votants - 6 oui

Avis favorable pour la vente d'une parcelle de terrain de la section de Caux cadastrée section E - n° 124 d'une surface de 711 m2 à Madame et Monsieur Stéphane CHARBONNEL.

Décision modificative

Budget annexe eau/assainissement

- Investissement recettes :

- chapitre 040 - compte 2812 : - 0,10€

- chapitre 10 - compte 10222 : + 0,10€

Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales

Suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1er juillet 2022, le Conseil Municipal décide que les actes règlementaires et les actes ni règlementaires ni individuels pris par la commune seront publiés -à compter du 1er juillet 2022- par voie d'affichage sur le panneau d'affichage extérieur situé devant l'entrée principale de la Mairie.

Création/suppression de postes suite à avancement de grade à l'ancienneté

Avis favorable pour l'avancement de grade à l'ancienneté pour 3 agents.

Cet avancement de grade, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Création :

- d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet de 24 h/35ème à compter du 1er juillet 2022,

- d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet de 14 h/35ème à compter du 1er décembre 2022,

- d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet (35h) à compter du 1er juillet 2022.

Suppression :

- d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet de 24 h/35ème à compter du 1er juillet 2022 ;

- d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet de 14 h/35ème à compter du 1er décembre 2022 ;

- d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet (35h) à compter du 1er juillet 2022.

Informations diverses

- Le GAEC de la Tarentaine demande l'autorisation d'ouverture d'un chemin pour accéder aux parcelles de la Section de Pommier cadastrées H n° 87 et H n° 88 qu'il exploite. Ce chemin étant situé pour moitié sur les communes de Chastreix et Saint-Donat, le GAEC de la Tarentaine doit également adresser une demande écrite à la mairie de Chastreix.

Affiché, le samedi 18 juin 2022



Le Maire,

Laurent BERNARD.